

## La Ville lance la vidéoverbalisation et la voiture à lecture de plaques

Le premier dispositif va permettre de punir diverses infractions relevées en flagrant délit. Le second, pour un contrôle automatisé du stationnement payant sur voirie, se fera avec un véhicule équipé de huit caméras sur le toit.

**M**ieux contrôler le stationnement payant et renforcer la lutte contre le stationnement gênant, et les infractions comme le non-respect des stops, feux rouges ou sens interdits : la Ville d'Arles met en route deux nouveaux dispositifs, en ce mois de juillet, pour lutter contre les incivilités.

Le premier concerne donc le stationnement payant sur voirie. Grâce à un tout nouveau véhicule équipé de huit caméras sur le toit, la municipalité s'est dotée d'un moyen pour une lecture automatisée des plaques d'immatriculation. "On passe au contrôle automatisé pour plusieurs raisons. D'abord, on estime à 25% le nombre de personnes qui ne paient pas le stationnement. Cela pose problème, car on manque cruellement de places. On travaille à faire des parkings, pour augmenter cette offre, mais toutes les places perdues dans ce turnover possible, ce sont des places qui ne peuvent pas être occupées par des personnes qui viendraient en ville pour faire travailler nos commerçants", explique le premier adjoint Jean-Michel Jalabert. Désolés en partie de ce travail fastidieux de contrôle pédestre, les ASVP pourront être redéployés sur d'autres missions et cibler

“

**Mettre des PV à tout va, ce n'est pas l'objectif, la voiture ne tournera pas 24 heures sur 24.**”

JEAN-MICHEL JALABERT



La vidéoverbalisation permettra de s'attaquer aux incivilités comme le stationnement gênant et d'autres petites infractions. /PHOTOS VALÉRIE FARINE

plus spécifiquement le stationnement gênant, comme les voitures sur les trottoirs ou empiétant sur les passages piétons. "Mettre des PV à tout va, ce n'est pas l'objectif, la voiture ne tournera pas 24 heures sur 24, on ne veut pas verbaliser plus que ce qu'on fait. L'objectif, c'est d'avoir un passage quo-

tidien pour que les gens restent le temps pour lequel ils ont payé et qu'ensuite des places se libèrent", souligne le premier adjoint. Concrètement, le véhicule va lire les immatriculations des véhicules garés sur la voie publique. Si elles correspondent à celle d'un abonné ou d'un visiteur qui a pris un ticket aux horodateurs, et qu'il est encore valide, aucun problème. Dans le cas contraire, un forfait post-stationnement sera émis et adressé au contrevenant. Au-delà du contrôle automatisé du stationnement, qui ne

concerne que les gens qui n'ont pas payé leur ticket, la municipalité a voulu également s'attaquer aux incivilités routières, comme le stationnement gênant ou d'autres petites infractions. Pour cela, c'est la vidéoverbalisation qui a été activée. Dans un premier temps, la vidéoverbalisation ne concernera que l'hypercentre. Les agents assermentés du centre de supervision urbain, policier municipal ou ASVP, pourront au fil de leur surveillance constater les infractions en direct, et en cas de flagrant délit, établir un PV.

"Les deux dispositifs vont venir se compléter, l'un va libérer du temps pour les agents pour faire l'autre", indique Mandy Grallon, la deuxième adjointe en charge de la sécurité. "On pourra verbaliser le stationnement gênant, les sens interdits, tout comportement routier dangereux", ajoute-t-elle. Il s'agit de remettre un peu d'ordre dans des pratiques liées à la voiture qui sont anarchiques. Même si ça ne fait pas plaisir à tout le monde, il en va du bien-être en centre-ville et de la sécurité, on a beaucoup d'écoles, de piétons, et toutes ces voitures qui ont des comportements très dangereux, ça nous inquiète. Voilà pourquoi on a voulu mettre en place ces outils! Pour ne prendre personne en traître, la mise en place du contrôle automatisé de stationnement se fera progressivement, à compter de la fin du mois. La vidéoverbalisation, quant à elle, sera effective dès aujourd'hui.

Christophe VIAL



Le véhicule équipé de 8 caméras a été acheté pour 45 000 €.